



PUBLIÉ LE 04/11/2020 - MIS À JOUR LE 30/12/2020

L'ANSM publie son rapport d'activité 2019

VIE DE L'AGENCE - PUBLICATIONS INSTITUTIONNELLES

Garantir la sécurité des patients en s'assurant que les produits de santé disponibles en France soient sûrs, efficaces, accessibles et bien utilisés : telle est la mission de l'ANSM.

Rythmé par les faits marquants et les chiffres clés de l'année, le **rapport d'activité 2019 de l'ANSM** traduit notre rôle central au service de la santé publique et la diversité de nos actions y est une nouvelle fois mise en lumière. Évaluation, inspection, surveillance, contrôles dans nos laboratoires, prise et notification de décisions, contribution aux évolutions législatives et réglementaires, activités européennes et internationales... Qu'elles aient pour objectif d'assurer la sécurité des produits de santé (médicaments, vaccins, produits sanguins, dispositifs médicaux...) ou de faciliter l'accès à l'innovation thérapeutique, toutes sont menées au quotidien dans l'intérêt des patients et de leur sécurité.

L'année 2019 est aussi le témoin de la poursuite et de l'accélération de notre stratégie d'ouverture à nos parties prenantes, dans une démarche de co-construction, pour une prise de décision éclairée de la pluralité des points de vue. Nous avons également renforcé notre investissement dans les activités européennes au travers d'une politique volontariste à la fois quantitative et qualitative.

Télécharger le rapport d'activité 2019 (04/11/2020)



Synthèse d'activité 2019 (04/11/2020)



Annual report 2019 (04/11/2020)



Summary- Annual report 2019 (04/11/2020)



[Retrouvez tous les temps forts de l'année en infographie](#)

Temps forts 2019



Certification ISO 9001
sur le périmètre de la
gestion des risques
(janvier)



**Mise en place de
l'application e-Saturne**
permettant un traitement
informatisé des demandes
d'ATU nominatives
(mars)

**Retrait du marché
des implants mammaires
à enveloppe texturée**
(avril)



**Signature du Contrat
d'objectifs et de
performance 2019-2023**
(mai)

**2019
2023**



**Cannabis médical : l'Agence
souscrit aux préconisations
du Comité scientifique
temporaire (juillet) –
Autorisation de l'usage médical
du cannabis inscrite dans la loi
(article 43 loi n°2019-1446 de
financement
de la sécurité sociale)**



Réforme des instances :
mise en place des
nouveaux comités
scientifiques
et du Comité d'information
sur les produits de santé
(juillet et septembre)

**Organisation
d'un hackathon
sur les erreurs
médicamenteuses avec
le CMG et l'UPEC**
(septembre)

**HACKATHON
"E-MED"**



**Bon usage du paracétamol
et des anti-inflammatoires
non stéroïdiens (AINS) :**
fin du libre accès
(décembre)